

# REVUE MENSUELLE POUR UNE PRESSE ÉCRITE PLUS DYNAMIQUE



JUIN 2009

## DROITS D'AUTEUR

### Déclaration de l'ENPA sur Google News et les autres agrégateurs de contenus.

L'ENPA a publié le 18 mai un communiqué au nom des éditeurs de journaux pour exprimer les inquiétudes de ces derniers concernant l'expansion des activités des agrégateurs en ligne recourant à des contenus appartenant à des journaux. Dans ce communiqué, l'ENPA dénonçait spécifiquement l'apparition d'annonces publicitaires sur Google News.

L'ENPA a toujours pris pour principe que les éditeurs sont, individuellement, totalement libres de définir quels sont les contenus qui peuvent être utilisés et rendus disponibles sur Google News ou sur d'autres sites Web, ainsi que de fixer le prix ou la rémunération de cette utilisation.

Dans ce contexte, l'ENPA estime que le respect par Google et par d'autres opérateurs de la législation sur le droit d'auteur, qui repose sur l'accord préalable des titulaires des droits (opt in), est un élément essentiel pour garantir une base de négociations et de partenariats saine entre les agrégateurs de contenus et les éditeurs de journaux. En outre, les éditeurs de journaux ont développé et soutenu ACAP, une solution reposant sur le consentement qui permet à tout fournisseur de contenus de faire savoir ce qui peut être fait et ce qui ne peut pas l'être avec ses contenus en ligne.

Pour mener leurs activités, les agrégateurs tels que Google tirent profit et dépendent de contenus produits par d'autres (des journaux dans la plupart des cas). Sans les contenus produits par notre industrie, des services tels que Google News ne seraient pas viables et n'existeraient probablement pas.

Le lancement récemment annoncé de la publicité sur Google News crée davantage de difficultés qu'il ne dégage de solutions. Cette mesure affecterait sans aucun doute les recettes publicitaires des journaux dans la sphère en ligne et créerait des obstacles à toute éventualité de partenariat avec Google basée sur la confiance et le respect des règles. En



agissant de la sorte, Google ne donne pas suite à ses déclarations publiques destinées aux éditeurs selon lesquelles le moteur de recherche allait s'abstenir d'insérer des annonces publicitaires sur ses pages de services d'actualités, ce qui indique de manière particulièrement regrettable que Google n'a nullement l'intention de négocier de façon ouverte et loyale avec les éditeurs de journaux.

Les éditeurs de journaux européens investissent quotidiennement dans la production et la diffusion de contenus de qualité et de services novateurs sur des plateformes diverses. Ils ont élargi leurs activités en ligne pour répondre à la demande du grand public et attirer des millions de lecteurs sur leurs sites Internet jour après jour. Pour garantir la viabilité et la compétitivité des titres de presse, les éditeurs comptent sur les revenus liés aux ventes de contenus, aux licences de droit d'auteur et à la publicité, non seulement sur les versions papier mais aussi – et de plus en plus – sur les versions en ligne de leurs journaux.

Les éditeurs de journaux représentés par l'ENPA appellent donc au respect du contenu des journaux (protégé par la législation sur le droit d'auteur) et à une concurrence loyale à l'égard du contenu éditorial et de la publicité. L'ENPA estime que Google et d'autres acteurs se devraient d'accepter tous ces éléments comme fondement de l'établissement de partenariats équilibrés et basés sur la confiance avec les éditeurs de journaux européens.

L'ENPA encourage les éditeurs de journaux, lorsque cela s'avère approprié, d'envisager toutes les voies juridiques et autres pour amener Google à prendre conscience du préjudice qu'il cause aux lecteurs, journalistes et autres travailleurs et des répercussions de celui-ci sur l'industrie, sur la démocratie et sur l'emploi.



## PRINCIPAUX TITRES

<b>DROITS D'AUTEUR</b>	<b>1</b>
Déclaration de l'ENPA sur Google	
<b>CONSEIL DE L'EUROPE</b>	<b>2</b>
Conférence des ministres à Reykjavik	
<b>TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>3</b>
Le Parlement impose la procédure de conciliation	
<b>PUBLICITE</b>	<b>4</b>
Les éditeurs condamnent l'initiative du Parlement européen sur l'information dans la publicité	
<b>AUDIOVISUEL</b>	<b>4</b>
Participation de l'ENPA à la consultation relative à la Communication 2001	
<b>INFORMATION ET SOCIETE</b>	<b>5</b>
Rapport relatif à la Plateforme sur les contenus en ligne	
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>6</b>
European Paper Recycling Award 2009	
<b>ENPA</b>	<b>7</b>
Assemblée générale de printemps à Stockholm	



## EN LIGNE

La Revue Mensuelle est désormais disponible en ligne, en anglais et en français, sur notre site web [www.enpa.be](http://www.enpa.be).

## EN BREF



### Questionnaire PME

La Task Force sur les médias de la Commission européenne, qui fait office de point de contact et de coordinateur de la politique concernant le secteur de l'édition au sein de l'institution, a publié récemment un questionnaire qui servira de base de travail à une initiative de l'UE intitulée: "Les PME européennes de l'édition à l'ère numérique: innovation technologique et commerciale".

Cette initiative a pour objet d'analyser les problèmes que rencontrent les PME de ce secteur dans un environnement technologique et commercial rénové, et de dégager à partir de cette analyse les meilleures pratiques et les opportunités futures. Les membres de l'ENPA sont invités à diffuser ce questionnaire auprès de leurs éditeurs membres, aux fins de veiller à ce que ceux-ci participent directement à la consultation. Les réponses au questionnaire devront avoir été introduites le 2 juin au plus tard.

Le questionnaire est disponible dans toutes les langues à l'adresse : [http://ec.europa.eu/information\\_society/media\\_taskforce/smes/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/information_society/media_taskforce/smes/index_en.htm).



### Visite en Bulgarie du Directeur de l'ENPA

Le Directeur de l'ENPA, M. Valtteri Niiranen, s'est rendu à Sofia le 15 mai pour rendre visite à l'Union des Éditeurs bulgares, l'organisation bulgare membre de l'ENPA. Cette visite lui a donné l'occasion d'avoir des entretiens sur un grand nombre de sujets divers touchant, entre autres, à l'industrie de l'édition bulgare et à des questions liées à l'UE avec plusieurs membres de l'Union des Éditeurs bulgares, parmi lesquels M. Prokopiev, éditeur, M<sup>e</sup> Gocheva, *Editor in Chief*, M. Zaprynov, éditeur, M. Schindler, CEO, ainsi que M<sup>e</sup> Bineva, *Executive Director*.

Les principales sources de préoccupation actuelles pour l'industrie de l'édition bulgare résident dans (i) les aides gouvernementales aux activités d'édition, dans (ii) la TVA appliquée aux ventes de et abonnements aux journaux imprimés – égale au taux ordinaire de 20 pour cent – et dans (iii) la création d'un registre public des propriétaires d'entreprises de médias.



### Lancement du nouveau site Web de l'ENPA en juin

La mise en ligne du nouveau site Web de l'ENPA est prévue pour ce mois. La partie publique sera ouverte en premier lieu et sera suivie de la section réservée aux membres deux ou trois semaines plus tard. Les membres devront s'enregistrer en ligne et définir un profil qui leur fournira un accès exclusif à nos prises de position, aux lettres d'information internes, aux mémos, à des possibilités de consultation, aux ordres du jour des comités et groupes de travail, ainsi qu'à une possibilité d'inscription aux réunions.

## Jugement favorable au droit d'auteur en Espagne

Au terme d'un procès de deux années, un tribunal de Madrid a donné suite aux arguments mis en avant par cinquante-cinq quotidiens et par l'AEDE dans une affaire les opposant à une société de coupures de presse ("Documentación de Medios"). Dans son jugement, le tribunal a statué que les titulaires des droits afférents à la presse écrite

quotidienne sont les éditeurs de journaux eux-mêmes et dit clairement que la société en question ne peut procéder à des coupures d'articles provenant de journaux sans le consentement et l'accord préalable de ceux-ci. Et le tribunal d'ordonner que la société cesse de faire des copies de journaux et de diffuser des coupures de presse à l'intention du public.

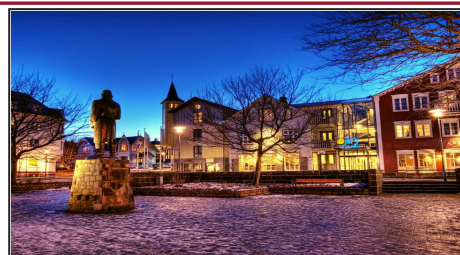
Pour plus de détails à ce sujet, veuillez prendre contact avec l'AEDE, l'association espagnole membre de l'ENPA.

## CONSEIL DE L'EUROPE

### Conférence des ministres responsables des Médias et des Nouveaux Services de Communication à Reykjavik

L'ENPA a participé à cette importante conférence ministérielle qui s'est tenue à Reykjavik du 27 au 29 mai, lors de laquelle fut mis au point le programme de travail du Conseil de l'Europe dans le domaine de la politique des médias pour les quatre prochaines années.

Stig Finslo, vice-président d'Edda Media AS (Oslo), représentait l'ENPA au travers de notre association membre norvégienne MBL lors de cette conférence sur la législation antiterroriste et ses impacts sur la liberté d'expression et d'information. M. Finslo y a eu l'occasion de débattre du vécu des journaux dans le cadre des dernières tendances et évolutions législative, ainsi que de leur mise en œuvre et de leurs répercussions sur la liberté d'expression et d'information. M<sup>e</sup> Fifi Schwarz, *Managing Director* de *Krant in de Klas*, le département néerlandais en charge du programme d'éducation, a participé au



groupe de discussion "Relations médias et individu, médias et communauté(s)", où elle a souligné les efforts entrepris par les journaux dans le domaine de l'éducation aux médias.

L'ENPA attache beaucoup d'importance à l'augmentation de la visibilité des journaux dans la planification du prochain cycle de travail du Conseil de l'Europe. Il est essentiel que les activités des éditeurs de journaux soient bien comprises par les décideurs nationaux qui prennent part à ces rencontres au niveau du Conseil de l'Europe, ces décideurs étant souvent les mêmes que ceux qui travaillent à l'élaboration de la législation UE.

Veuillez contacter le Secrétariat de l'ENPA si vous souhaitez en savoir davantage à ce sujet.

## DROITS FONDAMENTAUX

### L'Agence des Droits fondamentaux discute d'un projet d'étude consacrée à la discrimination dans la presse

M. Valtteri Niiranen a assisté à une rencontre organisée par l'Agence européenne des Droits fondamentaux (FRA) à Vienne, le 7 mai. Cet événement fut l'occasion d'offrir aux participants une avant-première du projet pilote de la FRA dans le domaine des médias intitulé "The prevalence and portrayal of minorities and issues of diversity and discrimination in the press of six EU Member States". Les équipes de chercheurs ont collecté 43 741 articles sur une période de six mois, parmi lesquels 30 421 ont fait l'objet d'une



analyse de contenu détaillée, qui a révélé que 2 145 articles sur ces 30 421 renfermaient des contenus ayant trait aux minorités, à savoir qu'ils portaient sur des groupes minoritaires et/ou sur des questions liées à la diversité, aux migrations et à la discrimination.

Les résultats de cette étude seront publiés plus tard, dans le courant de cette année.

## CONFÉRENCES DE L'AMJ

### L'ENPA présente aux conférences de l'AMJ sur le Pouvoir de l'Imprimé et sur la Publicité

L'ENPA était présente à deux conférences-clés de l'AMJ à Barcelone du 27 au 29 mai, consacrées au Pouvoir de l'Imprimé. Deux des problématiques-clés auxquelles sont confrontées les journaux dans un contexte

actuel de crise financière (préserver et renforcer leurs revenus imprimés et leurs recettes publicitaires) étaient au centre des débats consacrés à notre industrie. Les deux conférences se sont attachées à mettre en évidence les meilleurs exemples de création de revenus et d'innovations générant des économies de coûts pour les entreprises d'édition de journaux aujourd'hui.

## TELECOMMUNICATIONS

## Le Parlement insiste sur l'Amendement 138 et impose la procédure de conciliation

Malgré d'intenses négociations tripartites entre les trois institutions concernées par l'accord sur le Paquet Télécoms en vue de parvenir à ce qui devait être un accord sur des points en suspens dans le but d'éviter la procédure de conciliation, le Parlement a voté, plutôt que pour un vague compromis, en faveur de l'Amendement 138 originel le 6 mai, qui exige une décision de justice avant la coupure de l'accès à l'Internet obligeant ainsi une partie du paquet à passer en procédure de conciliation.

La procédure de conciliation devrait débiter au cours de l'automne suivant l'élection du nouveau Parlement. Des délégués du Conseil, de la Commission et du Parlement se rencontreront en comité de conciliation et chercheront à s'accorder sur un texte commun recueillant l'accord de tous. En cas d'échec, la proposition devra être retirée et la procédure prendra fin. Si ce comité de conciliation parvient à s'accorder sur un texte, le résultat sera envoyé au Conseil et au Parlement, et si une de ces deux institutions rejette le texte, la proposition sera rejetée (sans quoi, elle entrera en vigueur).

Pour ce qui est de la neutralité des réseaux, l'ENPA a été globalement déçue, en ce que les considérants ont été considérablement atténués dans le cadre des négociations tripartites, l'ancienne mention "aucun traitement préférentiel des opérateurs de réseaux en faveur de leurs services ou applications propres ou de leurs partenaires

## La "Loi Création et Internet" (Hadopi) adoptée en France

Le Parlement français a finalement approuvé la loi "Création et Internet" instituant une Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), qui pourra infliger des sanctions en cas de téléchargement illégal sur Internet, au travers d'une suspension de l'accès à l'Internet pour deux mois après deux avertissements (réponse graduelle). La loi française est contraire à l'Amendement 138 adopté par le Parlement

## DROITS DES CONSOMMATEURS

## Discussions entre L'ENPA et la Présidence concernant le projet de directive sur les droits des consommateurs

L'ENPA a rencontré le mardi 12 mai des représentants de la Présidence tchèque dans les locaux de la Représentation permanente tchèque à Bruxelles pour évoquer les préoccupations des éditeurs de journaux concernant le projet de directive sur les droits des consommateurs actuellement à l'examen au Conseil et au Parlement. Œuvre de la commissaire Kuneva, ce projet, qui date d'octobre dernier, vise à harmoniser les dispositions actuelles en matière de vente en



commerciaux" ayant été soustraite. L'ENPA craint qu'un manque de neutralité des contenus puisse impacter négativement les modèles industriels des journaux en ligne. Du côté des points positifs, relevons les références à toute gestion de trafic n'entravant pas la concurrence et la possibilité pour les autorités nationales de régulation d'imposer une qualité minimale en matière de services.

En ce qui concerne les cookies, l'ENPA s'est opposée à la tentative de certains députés de modifier l'actuel système d'*opt-out* en vue de passer à un système d'*opt-in* sous forme de consentement préalable explicite de l'utilisateur au traitement des données. À cet égard, l'ENPA se déclare satisfaite du résultat de la proposition de compromis relative à l'article 5 § 3 et au Considérant correspondant 52a qui veut qu'à tout le moins, le consentement requis soit possible par le biais des préférences du navigateur et qu'aucun consentement explicite de l'utilisateur ne soit requis dans le cadre du traitement des données pertinent. Cependant, nous estimons que la formulation de l'Article 5 § 3 n'est pas suffisamment claire.

L'ENPA a diffusé parmi ses membres une Lettre d'information à ce sujet, dans laquelle sont exposés les résultats des votes. Pour en recevoir une copie, veuillez contacter le



européen précédemment au cours du mois de mai (voir article précédent), qui établit clairement qu'aucune restriction ne peut être imposée sans décision de justice préalable.

porte à porte, à distance, etc. dans le domaine de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs.

Certains membres de l'ENPA – britannique et allemand, notamment – ont déjà fait part de leurs préoccupations au sujet de l'éventualité que les contrats d'abonnement aux journaux puissent être soumis à un droit de rétractation pour le consommateur (d'autres membres de l'ENPA s'intéresseront également à cet aspect particulier lors de leurs futures rencontres avec leurs responsables gouvernementaux sur les questions relatives aux consommateurs). L'ENPA continuera à suivre le dossier au fil de ses évolutions au cours des prochains mois et tiendra ses membres informés à ce sujet.

## LE MOT DU DIRECTEUR



L'Assemblée générale de l'ENPA, organisée conjointement avec le membre suédois de l'ENPA TU les 4 et 5 mai à Stockholm, fut un grand succès. Des délégués originaires de dix-neuf des pays représentés au sein de l'ENPA étaient présents et ont pris part aux discussions. Ce fut également l'occasion pour nous d'accueillir un nouveau membre au sein de notre Conseil d'administration, M. Per Westergård, *Editor in Chief* de *Fyens Stiftstidende*, et de souhaiter la bienvenue parmi nous à une nouvelle association membre associé : *European Business Press*.

Une des discussions les plus intéressantes a porté sur les évolutions récentes du marché et sur les aides des gouvernements nationaux en faveur de l'industrie des médias et des journaux en particulier, dans le contexte économique que nous connaissons. Les délégués ont confirmé que les revenus publicitaires ont chuté partout en Europe. Notons que si dans certains pays occidentaux, ce déclin n'a pas été aussi rude, la chute a atteint des taux étourdissants de 40 à 50 pour cent dans certains États baltes et de l'Europe centrale et orientale ! Nombre d'entreprises de notre secteur ont dû rectifier leur situation en coupant dans les dépenses, hélas en devant parfois licencier.

Les participants se sont également penchés sur d'autres aides octroyées aux journaux dans certains pays, le meilleur exemple étant celui de la France, où le président Sarkozy a proposé en janvier 2009 un plan d'aide à la presse particulièrement abouti. Certaines associations membres de notre organisation « travaillent » actuellement leurs gouvernements respectifs pour que ceux-ci se préoccupent davantage de la manière dont notre industrie est réglementée et des conditions créées pour que les médias puissent être concurrentiels. Les gouvernements pourraient-ils assouplir les règles en matière de propriété inter-médias ? Peuvent-ils faire en sorte que leurs politiques en la matière garantissent un environnement où tous les médias se battent à armes égales, en définissant clairement, par exemple, les attributions des radio diffuseurs publics ?

C'est en se remémorant toutes ces questions que les délégués se sont quittés à Stockholm, espérons-le en vue de diffuser des idées nouvelles au sein de leurs entreprises associations. Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu à Séville au cours du mois de novembre. Il serait particulièrement intéressant de pouvoir se pencher à nouveau ensemble sur la manière dont les marchés ont évolué dans notre secteur durant les troisième et quatrième semestre 2009.

**Valtteri Niiranen**  
Directeur exécutif de l'ENPA

## PUBLICITÉ

### Les éditeurs condamnent l'initiative du Parlement européen visant à rendre obligatoire l'insertion de certaines informations dans les publicités

L'ENPA a fait part de sa forte réprobation à l'égard de l'adoption le 6 mai d'un amendement qui prévoit l'insertion obligatoire d'informations relatives à la consommation énergétique dans les annonces publicitaires relatives aux appareils domestiques et autres produits liés à l'énergie. Cet amendement, qui va générer des effets collatéraux considérables et préoccupants pour la presse et les autres médias, rend plus sévère encore la proposition de la Commission concernant l'indication de la consommation des appareils domestiques en énergie et en autres ressources par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits.

La directive en vigueur avait instauré un système efficace et fructueux pour fournir aux



consommateurs une information rigoureuse avant l'achat d'un produit consommateur d'énergie. La législation actuelle prévoit que l'information relative à la consommation énergétique doit être portée à la connaissance du consommateur de manière directe au moyen d'une fiche et d'un étiquetage dans le show-room ou indirectement par tout mode de vente à distance.

En ces temps de crise économique et d'évolutions structurelles dans le monde des

médias, il conviendrait de prendre en compte le fait que les recettes publicitaires ont chuté de 10 à 30 pour cent dans la plupart des pays de l'UE, avec à la clé disparitions de titres, coupes sombres dans les effectifs et réductions de production éditoriale. Il conviendrait en outre de ne pas perdre de vue que c'est la presse qui informe les consommateurs concernant les effets néfastes des produits à faible performance énergétique et conscientise le grand public au sujet du changement climatique et des autres thématiques associées, et ce bien davantage que n'importe quel autre média.

La publicité constituant une source de financement essentielle pour une presse imprimée et en ligne libre et indépendante, la décision du Parlement européen va faire subir à celle-ci des pertes de revenus essentiels et priver les citoyens d'un apport notable sur le plan de l'information journalistique dans le domaine environnemental.

## AUDIOVISUEL

### L'ENPA participe à la dernière consultation relative à la Communication sur la radiodiffusion 2001

L'ENPA a communiqué sa réponse à la troisième consultation relative à la Communication 2001 sur les organismes publics de radiodiffusion le vendredi 8 mai. La réaction de l'ENPA répond de manière détaillée à la dernière version du projet.

L'ENPA y exprime sa déception à l'égard du fait que le projet a fait l'objet de coupes sombres sur certains aspects pour faire suite aux craintes de certains radiodiffuseurs de service public et du fait que les États membres qui sont à la source des préoccupations de l'ENPA cherchent purement et simplement à annihiler les effets d'un texte UE pour protéger la position contraire à la logique de marché des radiodiffuseurs de service public.

D'autre part, cependant, l'ENPA exprime sa confiance dans le fait que la Commission voudra, tant réellement que raisonnablement, améliorer le texte en prenant en compte les apports de l'ensemble des parties intéressées et appelle cette dernière à conclure les pourparlers en son sein d'une manière clairement étayée qui inclue comme il se doit le point de vue des éditeurs de journaux, au travers de la publication en temps et en heure d'une Communication sur la radiodiffusion 2009 mise à jour.

La contribution de l'ENPA renferme une série de commentaires spécifiques relatifs au nouveau projet. Elle fait état de nos préoccupations et met en évidence les éléments que nous considérons comme allant dans le bon sens du point de vue des éditeurs de journaux. L'ENPA est parfaitement consciente du fait que la définition des attributions des radiodiffuseurs de service

public relève des États membres et rappelle à la Commission que même si ceux-ci ne sont pas favorables à la mise en place d'une nouvelle réglementation au niveau européen, il est essentiel que la Commission progresse dans l'élaboration d'une mise à jour de la Communication. Ceci garantirait clarté et transparence dans ce domaine spécifique et établirait des balises pour les États membres et les radiodiffuseurs de service public sur la base de l'aire de compétence et du traitement de cas tels qu'ils se présentent actuellement au niveau communautaire pour la régulation de ce secteur, ce qui est essentiel si l'on veut garantir que les opérateurs publics et privés se battent à armes égales dans un contexte de convergence des médias qui évolue rapidement.

Pour plus d'informations ou pour obtenir une copie de notre réaction, veuillez prendre contact avec le Secrétariat de l'ENPA.

## ÉDUCATION AUX MÉDIAS

### Adoption par les éditeurs de journaux d'un nouveau Position Paper relatif à l'éducation aux médias

L'ENPA a apporté au cours du mois écoulé la dernière touche à son dernier *position paper* relatif à l'éducation aux médias. Ce document est dû au Groupe de Travail Éducation aux Médias de l'ENPA, créé en mai 2008. L'ENPA a décidé de mettre en place son propre Groupe de Travail dédié à l'éducation aux Médias et de rassembler des membres venant de partout en Europe dans le but de mettre en valeur le positionnement spécifique et véritable des journaux européens en faveur de la promotion de



l'éducation aux médias parmi les décideurs politiques européens.

Le Groupe de Travail Éducation aux Médias a élaboré ce document de prise de position détaillé en analysant soigneusement les évolutions en matière de politique dans ce domaine au sein des diverses institutions et

organisations européennes. Au cours de l'année dernière, le Parlement européen a publié un rapport sur sa propre initiative et un processus de réflexion continue sur l'éducation aux médias s'est installé au sein de la Commission européenne, qui devrait publier un projet de Recommandation relative à l'Éducation aux Médias dans le courant de l'année 2009. Notre document de prise de position pourra également faire office de ressource importante pour le Conseil de l'Europe et les décideurs politiques nationaux actuellement aux prises avec cette thématique.

[Cliquez ici pour télécharger le document publié par l'ENPA à ce sujet.](#)

## SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

### La Commission publie un rapport relatif à la Plateforme sur les contenus en ligne

La Commission européenne a publié son rapport final relatif à la récente Plateforme sur les contenus en ligne, qui présente un résumé des discussions auxquelles a pris part l'ENPA.

Le rapport aborde les diverses questions traitées dans le cadre de cette plateforme :

- les nouveaux modèles industriels et l'amélioration de la disponibilité des contenus et des offres légales
- la gestion du droit d'auteur en ligne
- le piratage

- la protection des mineurs
- la diversité culturelle

Même si le rapport aborde en plusieurs points des questions intéressant les éditeurs de journaux telles que les moteurs de recherche, la publicité, les abonnements, ainsi que la classification des contenus à l'égard de la protection des mineurs, le document se concentre essentiellement sur les défis auxquels doivent faire face les secteurs de la musique et de l'audiovisuel dans la sphère Internet. La Commission va élaborer pour l'automne prochain une Communication de suivi visant à définir une série de principes d'action à adopter par les parties prenantes et les pouvoirs publics.

L'ENPA souhaite rappeler une fois de plus ses préoccupations-clés à la Commission, à savoir spécifiquement la nécessité de garantir que les nouveaux agrégateurs respectent le droit d'auteur et les règles de la concurrence, le respect des droits fondamentaux s'agissant de la coopération ISP, ainsi que l'existence d'autres voies que la voie législative ou la classification des contenus pour ce qui est de la protection des mineurs.

Le rapport final est téléchargeable ici : [http://ec.europa.eu/avpolicy/docs/other\\_actions/col\\_platform\\_report.pdf](http://ec.europa.eu/avpolicy/docs/other_actions/col_platform_report.pdf).

## PROTECTION DES DONNÉES

### Conférence consacrée aux nouveaux défis en matière de vie privée

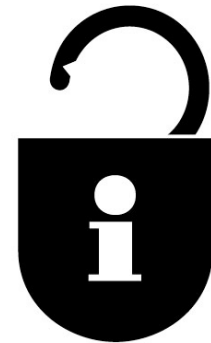
La Commission européenne organisait les 19 et 20 mai une conférence sur l'utilisation et la protection des données personnelles visant à étudier les nouveaux défis en matière de vie privée.

Comment protéger les données personnelles dans un monde globalisé où la mobilité s'accroît et à l'aune des technologies de la communication modernes et des nouvelles stratégies dans ce domaine ? Quelles sont les données accessibles et échangeables entre pouvoirs publics et entreprises privées ? Quelle est la valeur des règles actuelles régissant les transferts internationaux dans le domaine du traitement des données personnelles en cette

époque de "cloud computing" ? Quelles sont les attentes des individus, des entreprises et de la société dans son ensemble ? Telles étaient, entre autres, les questions qui furent abordées lors de cet événement.

Parmi les intervenants, l'on comptait notamment M. Jacques Barrot, commissaire européen en charge de la Justice, de la Liberté et de la Sécurité, ainsi que des particuliers intéressés par la thématique, des chefs d'entreprises, des associations de consommateurs, des universitaires, des responsables de la protection des données et des représentants des pouvoirs publics originaires tant de l'UE que de pays tiers.

L'enregistrement vidéo de la conférence sera prochainement mis en ligne à l'adresse <http://webcast.ec.europa.eu/eutv/portal/index.html>.



## JURIDICTION

### La Commission lance une consultation sur la refonte du règlement Bruxelles I

Le Règlement Bruxelles I a pour objet de définir la compétence juridictionnelle en cas de litige transfrontalier en matière civile et commerciale. Ce règlement intéresse particulièrement le secteur de la presse en ce qu'il détermine le(s) pays dont la justice est compétente pour connaître d'affaires de diffamation, de violation de la vie privée et de droits de la personne – l'article 5§3 traite des dommages, délits et quasi-délits : cet article prévoit que dans les affaires liées à des préjudices, délits ou quasi-délits, la cause doit être portée par-devant les tribunaux du lieu où le fait dommageable s'est (potentiellement) produit.

Dans l'affaire Shevill v. Presse Alliance en 1995, la Cour de Justice européenne a statué que la victime d'une diffamation imputable à un article de journal distribué dans plusieurs États signataires peut intenter une action en dommages-intérêts contre l'éditeur soit devant les tribunaux de l'État signataire où est établi l'éditeur de la publication diffamatoire, lesquels sont compétents pour évaluer les dommages-intérêts liés à l'ensemble du dommage causé par la diffamation, soit devant les tribunaux de chaque État signataire où la publication était distribuée et où la victime estime avoir subi un préjudice par le fait de la diffamation, lesquels sont uniquement compétents pour statuer concernant le dommage causé dans l'État du tribunal saisi.

Être attaqué en justice dans plusieurs États de l'Union peut s'avérer particulièrement coûteux pour la société éditrice d'un journal et, en fin de compte, cette perspective peut décourager un éditeur de publier certaines informations, voire de distribuer le journal dans certains pays. Dans le cadre de cette consultation relative à la refonte du Règlement Bruxelles I, l'ENPA s'attachera à vérifier que la nouvelle mouture prévoira des garanties suffisantes en matière de liberté d'expression et d'accès à l'information.

Le document de consultation UE est disponible à l'adresse : [http://ec.europa.eu/justice\\_home/news/consulting\\_public/news\\_consulting\\_0002\\_en.htm](http://ec.europa.eu/justice_home/news/consulting_public/news_consulting_0002_en.htm)

## EMPLOI ET QUESTIONS SOCIALES

**Échec des négociations relatives à la Directive sur le temps de travail**

Le Parlement et le Conseil européens ont refusé de donner leur agrément concernant le texte afférent à la refonte de la Directive sur le temps de travail dans le cadre de la procédure de conciliation. La principale pierre d'achoppement résidait dans la question du maintien ou non de la possibilité pour les États membres de déroger à la limite hebdomadaire prévue par la directive. D'une part, une minorité de blocage formée par la GB, l'Allemagne, la Pologne et les trois États baltes, jugeait toute atteinte à la clause dérogatoire inacceptable et, d'autre part, les membres de la Délégation du Parlement



espéraient que le Conseil renoncerait à l'*opt-out* et préféreraient qu'il n'y ait aucun accord plutôt qu'un mauvais.

Dans une lettre adressée à la délégation de

parlementaires européens et au Conseil, l'ENPA a demandé aux décideurs de faire en sorte que les États membres conservent la possibilité de déroger à la limite hebdomadaire, pour garantir la flexibilité de l'organisation du travail dans les entreprises du secteur de l'édition, particulièrement en ce qui concerne les PME.

Veillez contacter le Secrétariat de l'ENPA si vous souhaitez en savoir davantage à ce sujet.

## QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

**L'ERPC lance un appel aux candidatures pour l'European Paper Recycling Award 2009**

Les responsables d'initiatives en faveur du recyclage du papier sont encouragés à inscrire leurs projets à la seconde édition de l'Annual Paper Recycling Award.

Certes, les ONG, les organismes d'éducation, les pouvoirs publics locaux et les industries ont d'ores et déjà mis en œuvre de nombreux projets visant à augmenter le taux de recyclage du papier dans toute l'Europe mais hélas, ces initiatives souffrent d'une faible notoriété.

Par la promotion de ces initiatives et la mise à l'honneur de celles-ci au travers de la remise d'un prix, l'European Recovered Paper Council (ERPC) s'attache à reconnaître leur valeur et vise à inciter d'autres entités à adopter les bonnes pratiques.

**"From Paper to Publishing: Creating Value for Europe"**

Des associations européennes actives dans l'ensemble de la chaîne du papier, des fabricants aux imprimeurs en passant par les éditeurs, se réuniront le 29 septembre prochain à l'occasion d'un grand congrès organisé dans les locaux du Parlement européen et intitulé "*From Paper to Publishing: Creating Value for Europe*".

Cet événement, qui se tiendra dans un espace de premier choix du Parlement européen (à Bruxelles) de 17h30 à 19h30, est prévu pour coïncider avec la première nouvelle réunion de la commission de l'Environnement et devrait susciter la présence de nouveaux députés européens, d'officiels aguerris de la Commission et du Conseil, de représentants de la Présidence suédoise et d'autres

Cette distinction mettra en évidence les projets, initiatives et campagnes qui contribuent à la viabilité de l'Europe au travers d'activités axées sur le recyclage du papier.

Un jury indépendant formé de membres provenant de toute l'Europe jugera les projets candidats de chaque catégorie. Ce jury comprendra tant des représentants des institutions européennes que des représentants d'organisations issues de la société civile et d'ONG.

Cette reconnaissance européenne sera assortie d'une œuvre d'art originale en papier, qui sera remise officiellement aux vainqueurs lors d'une cérémonie organisée dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles.

Vous pourrez vous procurer le formulaire d'inscription auprès du Secrétariat de l'ENPA.

représentations nationales, ainsi que de représentants chevronnés du monde de l'industrie.

La présentation de l'*European Paper Recycling Award 2009*, organisé sous la houlette de l'*European Recovered Paper Council* (ERPC), sera assurée par un invité d'honneur vedette dont l'identité est gardée secrète en guise de surprise qui a fait la preuve d'un grand engagement en faveur du recyclage du papier, à l'issue des discussions thématiques au sein des groupes d'experts. Jazz et champagne seront au rendez-vous et offriront un cadre idéal aux participants pour nouer ou entretenir les contacts, en pleine période d'ouverture de la nouvelle législature parlementaire.

Aux membres de l'ENPA, nous n'avons que les simples recommandations suivantes à formuler : "**INSCRIVEZ CETTE DATE À VOTRE AGENDA !**", planifiez votre voyage à



Bruxelles et incitez vos éditeurs actifs à se joindre à vous !

Notre Secrétariat a prévu d'organiser des rencontres permettant tant aux membres des associations nationales qu'aux éditeurs de journaux européens de rencontrer leurs nouveaux députés européens respectifs le 29 septembre, préalablement à la réunion de notre Comité Affaires juridiques et sociales et à la tenue de la Table ronde des Directeurs qui auront lieu en interne à Bruxelles, respectivement, les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre.

## ACTUALITES DE L'ENPA

**Assemblée générale de printemps de l'ENPA à Stockholm**

“Respectez la liberté. Aidez-nous dans la crise. Créez un environnement concurrentiel équitable pour tous les médias.”: tels étaient les messages-clés des éditeurs de journaux et de leurs délégués provenant de toute l'Europe à l'adresse des gouvernements et des institutions européennes dans leur Résolution de Stockholm, adoptée lors de l'Assemblée générale de printemps de l'ENPA à Stockholm, en Suède.

En remettant une nouvelle fois à l'avant-plan les questions spécifiques de la liberté de la presse, de la publicité et de la radiodiffusion de service public, la Résolution rappelle le rôle crucial que les journaux, tant imprimés qu'en ligne, ont à jouer dans la fourniture aux citoyens européens d'une information de qualité, complète. En ces temps de crise économique, ce rôle est on ne peut plus important encore.

Conscients du fait que la Résolution a été adoptée dans le premier pays à avoir garanti la



liberté de la presse dans sa Constitution, les éditeurs de journaux ont accueilli avec satisfaction la décision récente du Parlement européen d'exclure les médias du champ d'application de la Directive sur l'Égalité de traitement, et ont par ailleurs appelé les décideurs à bien mesurer l'impact de toutes les législations antiterroristes sur la liberté de la presse.

“Vu l'importance que revêtent les recettes publicitaires pour le financement de notre presse libre et indépendante et au vu de la récession du marché de la publicité, tous unis,

nous avons une nouvelle fois appelé les décideurs à ne PAS proposer d'élargir les obligations en matière d'information obligatoire à la publicité, mesure dont l'effet ne pourrait qu'être d'étrangler plus encore la viabilité de notre précieuse industrie.” – Valdo Lehari jr Président l'ENPA, éditeur du quotidien régional allemand Reutlinger General-Anzeiger.

S'agissant de la radiodiffusion de service public, les éditeurs de journaux se sont accordés sur la question de la nécessité pour les États membres de définir clairement les attributions en matière de médias de service public et sur celle de l'application de tests d'impact sur le marché pour les nouvelles mesures significatives. Le foisonnement de services déjà fournis par le secteur privé ne constitue pas seulement un gaspillage pour le contribuable: il met également en péril la viabilité d'un secteur de la presse commerciale libre et indépendant.

[Cliquez ici pour consulter le texte complet de la Résolution de Stockholm.](#)



LA PREMIERE TABLE



DISCOURS DE Mme LENALILJEROTH MINISTRE DE LA CULTURE



LE PRESIDENT LEHARI &amp; LA MINISTRE DE LA CULTURE LIJEROTH



MESSIEURS ET MESDAMES RUSDAL, FORDYN, WOLFF AND STEERBAUT



NOTRE DELEGATION FRANCOPHONE !



CONCERT DANS « THE BERNSSALONGER »

**Changement au sein de l'équipe de l'ENPA**

Simon Summers, conseiller en politique européenne et responsable des communications, quittera l'ENPA en juin pour poursuivre sa carrière dans le domaine de la consultance en affaires publiques à Vienne.

L'ENPA a décidé d'employer Mademoiselle Caroline Quintero P. sur base d'un temps partiel (lundi et jeudi) en tant que chargée de Communication. Elle sera responsable de la production des e-Weekly, de la revue mensuelle ainsi que de tout autre outil de communication.

Pour toutes questions concernant la communication, veuillez contactez Caroline via son adresse email à [caroline.quintero@enpa.be](mailto:caroline.quintero@enpa.be).



## European Business Press, le tout nouveau membre associé de l'ENPA

**Président:** Rik de Nolf (Trends/Roularta, Belgique)  
**Secrétaire général:** Slobodan Sibinic (Finance, Slovénie)  
**Site Web :** [www.business-press.org](http://www.business-press.org)



European Business Press (EBP) est l'association qui regroupe les ténors des journaux et magazines financiers et économiques en Europe. Pendant des années et des années, ce segment du monde de la presse a été confronté aux "nouveaux médias" sur l'internet. Les membres d'EBP se sont montrés capables de maintenir leurs particularismes tout en maintenant leurs activités papier. Parallèlement, ces acteurs de notre secteur sont férus d'innovation, en mettant en place des salles de rédaction intégrées dans lesquelles les journalistes travaillent de concert pour l'internet et pour l'imprimé, voire pour des chaînes de télévision économiques. Tout ceci doit nous inspirer un changement de mentalité car le monde des médias évolue, tout comme l'information du consommateur, et les journalistes voient leur mission s'élargir.

Les annonceurs saisissent les opportunités offertes par les formules multimédias et les lecteurs apprécient l'information complémentaire qui est publiée sur les sites Internet des journaux et magazines, le tout dans un environnement où le son et l'image, tout comme le dialogue et l'interactivité avec le lecteur explosent, avec les forums de

discussion et les enquêtes en ligne. En même temps, l'internet est devenu un des meilleurs outils de marketing direct qui soient. Les prospects que constituent les internautes peuvent permettre à une publication de se faire connaître et d'attirer de nouveaux abonnés. Partout les abonnements aux médias écrits croissent grâce aux sites Web. EBP est devenue une plateforme de « pollinisation croisée » idéale et, plus encore, un vivier de collaborations concrètes, offrant de nouvelles publications et de nouveaux services pour le monde des affaires

La fédération European Business Press a été fondée à Côme (Italie) en 1962, sous la dénomination *Union de la Presse économique et financière européenne* (EPEFE). Cette association compte à présent 58 membres dans 28 pays. De nos jours, les activités d'EBP résident en une rencontre annuelle avec l'Assemblée générale, en des séminaires d'experts pour les rédacteurs et éditeurs, et en la production d'un ouvrage promotionnel destinés aux membres et intitulé "How to Reach Europe", qui paraît tous les deux ans.

## PROCHAINE RÉUNIONS INTERNES DE L'ENPA

Réseau d'Information sur les Marchés	15 June	Paris, France
Groupe de Travail Éducation aux Médias	2 July	Luxembourg
Comité Affaires Juridiques et Sociales	30 September	Brussels, Belgium
Table Ronde des Directeurs	1 October	Brussels, Belgium
Groupe de Travail Éducation aux Médias	6 October	Brussels, Belgium
Groupe de Travail Droit d'Auteur	15 October	Brussels, Belgium
GT Presse imprimée & Environnement	20 October	London, UK
Assemblée générale de l'ENPA	5-6 November	Sevilla, Spain

Plus d'informations à ce sujet (en ce compris les formulaires d'inscription) sont disponibles dans la section réservée aux membres du site de l'ENPA ([www.enpa.be](http://www.enpa.be)) ou par l'intermédiaire du secrétariat de l'ENPA.



p.1	Google	p.3	Flickr: DD_Ra
p.2	Flickr: Stuck in Customs	p.6	biznet.org.uk
p.3	Flickr: European Parliament	p.7	Simon Summers



**L'Association européenne des éditeurs de journaux**  
 Square du Bastion 1A Bte 3, Bruxelles 1050, B E  
 ☎ +32 2 551 0190 ☎ +32 2 551 0199  
 ✉ [enpa@enpa.be](mailto:enpa@enpa.be) 🌐 [www.enpa.be](http://www.enpa.be)

Editeur: Valtteri Niiranen

**Valtteri Niiranen, Directeur exécutif**  
[valtteri.niiranen@enpa.be](mailto:valtteri.niiranen@enpa.be)

**Hannah McCausland, Conseillère UE senior**  
[hmccausland@enpa.be](mailto:hmccausland@enpa.be)

**Caroline Quintero P., Chargée de communication**  
[caroline.quintero@enpa.be](mailto:caroline.quintero@enpa.be)

## MEMBRES DE L'ENPA



**Sophie Scrive, Directeur adjoint**  
[sophie.scrive@enpa.be](mailto:sophie.scrive@enpa.be)

**Caroline Wehrhahn, Conseillère juridique**  
[caroline.wehrhahn@enpa.be](mailto:caroline.wehrhahn@enpa.be)

**Viviane Garceau, Administratrice**  
[viviane.garceau@enpa.be](mailto:viviane.garceau@enpa.be)